

## Un sentiment d'abandon

**Résidents de l'immeuble abritant le squat pris pour cible par le RAID le 18 novembre 2015, ils se retrouvent depuis dans une situation pour la moins inconfortable. C'est le message soutenu ce lundi par une de leur conseils, lors du 9e jour du procès du « logeur du 13 novembre. »**

Ils sont restés sept heures à plat ventre, avant qu'on ne les chasse de leur logement. Claudette Eleini dépeint la situation de Mme Stojadinovic et de son fils, M. Cojic, parmi les 80 familles victimes du 18 novembre 2015. L'avocate souligne lundi, au 9e jour du procès de Jawad Bendaoud, Mohamed Soumah et Youssef Aït-Bouhacem, quels préjudices subissent ses clients depuis plus de deux ans. Contrairement aux familles des victimes du 13 novembre 2015, ils n'ont pas bénéficié d'indemnisations immédiates et du statut de victimes du terrorisme.

*«Ils ont été logés dans un gymnase durant 10 jours après l'assaut dans des conditions précaires puis dans un logement social avec des matelas à même le sol, précise Me Eleini au sujet de la grand-mère, et de son fils, son épouse et leur enfant âgé de 6 ans à l'époque de l'intervention des forces de l'ordre dans le squat de la rue du Corbillon. Après avoir subi le feu nourri des balles (ils étaient voisins de palier du squat de Bendaoud, ndlr), ils seront sous le feu de la mairie de St Denis et de l'Etat français et je dénonce la carence de l'Etat dans cette affaire. »* Plusieurs de ses collègues avaient déjà pointé du doigt le gouvernement.

L'avocate évoque un contexte politique dans lequel la mairie communiste de la ville de Seine-Saint-Denis et le gouvernement socialiste se rejettent les responsabilités. Elle insiste également sur le fait que ses clients n'ont reçu à ce jour aucune indemnité, les assurances, rappelons-le, ne considèrent pas une intervention policière contre des terroristes comme un acte terroriste: *« Cela est confirmé aujourd'hui, la mairie avait intérêt à pourrir la situation, la valeur de l'immeuble serait dépréciée d'autant. »*.

Me Eleini affirme devant la présidente s'appuyer sur le témoignage d'un employé de la commune avançant que *« la mairie avait des vues d'appropriation de cet immeuble avant les événements. »* Elle considère que *« ces victimes auraient dû être de facto considérées comme des victimes terroristes. »* Une requête également souhaitée après elle par Me Mouhou: *« L'histoire dira que le 48, rue de la République a été laissé à l'abandon. »* L'audience reprendra mardi avec le réquisitoire du procureur de la République.